



**Assemblées Générales 2019 de l'Association ECPPG –
Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne
5 septembre 2020 à 10h30 à Saint Clar – 32380**

Début de l'AGE : 10h30

Assemblée Générale Extraordinaire pour 2019

Ordre du jour

1 - Modifications de certains paragraphes des statuts - - Articles 2, 5, 10, 11, 14, 20.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité

1 - Modifications de certains paragraphes des statuts - Articles 2, 5, 10, 11, 14, 20.

Art 2 - L'association a pour objet sur le territoire du Pays Portes de Gascogne de :

. Créer une Société par Actions Simplifiée à capital variable (SAS) au lieu de **Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** de production d'électricité 100% renouvelable.

Modification approuvée à l'unanimité

Art 5 - La vie de l'association est reconduite. L'exercice social a une durée d'un an ; nous disons qu'il débutera le 1^{er} janvier de chaque année jusqu'au 31 décembre de la même année au lieu de **La durée de l'association est limitée à la date de la création de la SCIC soit par transfert de personnalité morale à ladite SCIC soit par dissolution.**

Modification approuvée à l'unanimité

Art 10 - L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant de 6 à 11 membres, élus, renouvelables tous les 2 ans au lieu de **11 membres pour un mandat de 1 an renouvelable dans la limite de trois mandats successifs.**

Modification approuvée à l'unanimité

Art 11 - Les réunions du Conseil d'Administration sont ouvertes à tous les membres de l'association à ajouter qui en font la demande : la date des réunions leur est alors communiquée au lieu de **est communiquée à l'ensemble des adhérents**

Modification approuvée à l'unanimité

Art 14 - Ces procès-verbaux sont consultables par tous les membres de l'association au lieu de **envoyés à tous les membres de l'association (par courrier ou courriel),**

Modification approuvée à l'unanimité

Art 20 - L'association créera une Société par Actions simplifiée à capital variable au lieu de **se transformera en société coopérative (SCIC) conformément à l'article 28 bis de la loi 47-1775 du 10/09/1947.**

Modification approuvée à l'unanimité

Fin de l'AGE : 10h45

Début de l'AGO : 10h50

Assemblée Générale Ordinaire pour 2019

Ordre du jour

- 1 – Rapport moral
- 2 - Rapport financier 2019 et prévisionnel 2020
- 3 – Adoption d'un règlement intérieur
- 4 - Fixation du montant de la cotisation
- 5 – Election/renouvellement des membres du Conseil d'administration
- 6 - Questions diverses

Résolution 1 : Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité

1 – Rapport moral

Présenté par Martine Latour, secrétaire

Rapport d'activités menées en 2019

Après le travail mené par l'Association pour créer par ailleurs une SAS, nous avons reçu le K Bis pour la création de la SAS, le 16 janvier 2019 afin de pouvoir mettre en place le projet de 15 installations présenté par l'Association comme Appel à projets à la Région Occitanie et lauréat fin 2017.

Nous avons créé une messagerie spécifique pour la SAS : sasecppg@lilo.org pour bien différencier les 2 entités, Asso et SAS.

Rappel messagerie Asso : ecppg32@orange.fr

Une lettre de l'Association a été adressée aux conseils municipaux du pays Portes de Gascogne pour 4 demandes :

- Mise à disposition de salles de réunion
- Mise à disposition de toitures
- Prises d'actions au sein de la SAS ECPPG
- Demande de subvention exceptionnelle pour démarrer la communication.

En principe, la plupart des villes/villages à qui nous demandons de nous prêter une salle pour nos réunions sont d'accord.

Pour le moment, les plus sollicités ont été, Mauvezin – lieu central par rapport au lieu de résidence des membres du bureau, puis Gimont, Goutz, St Elix d'Astarac... Nous les en remercions vivement.

Pour rappel, en 2018, nous avons en vue 4 installations : St Elix, Fontenilles, Betcave Aguin, Saint Clar qui sont maintenant achevées et en fonctionnement. 4 autres sont en phase d'aboutissement. Certains villages ou villes ont pris des actions.

Le Conseil départemental du Gers nous a alloué une subvention dans le cadre d'une aide à la Communication :

Antoine a finalisé une « lettre d'infos » avec l'application « Sendinblue ».

Elle nous sert dorénavant à communiquer aux actionnaires/adhérents/sympathisants.

Nous comptons sur vous tous pour parler de nous, nous faire connaître et nous amener de nouveaux actionnaires.

Budget participatif gersois – vote jusqu'au 6 octobre 2019 sur le site budgetparticipatifgersois.fr pour :

- le projet 3005 : fonds pour la communication d'ECPPG
- le projet 6001 : panneaux photovoltaïques pour bornes de rechargement pour les vélos électriques du Pays Portes de Gascogne

Nos projets n'ont pas été retenus. La méthode pour que des projets soient retenus est de faire signer un maximum de personnes, ce qui est un peu chronophage. Nous avons préféré nous consacrer à d'autres actions.

Manifestations 2019 où ECPPG était présente :

24 mai à Simorre BAO – café culturel

5 juin : la DDT 65 a demandé d'aller présenter l'Asso à Tarbes

20 juillet : la journée des locavores à Mauvezin

le 21 septembre à Touget à la Conférence des Maires du Pays

le 29 septembre : « les automnales » de Monfort

le 11 novembre : Foire de la saint Martin de L'Isle Jourdain

L'Ouverture – Asso culturelle de Mauvezin - est en train de rénover un local dans Mauvezin ; nous pourrions ensuite les solliciter pour aller y présenter notre Asso.

D'autre part, l'association est en mesure de conseiller et orienter les citoyens pour l'autoconsommation.

Une plaquette pour l'auto-consommation a été créée : présentation.

Les objectifs 2020

L'objectif principal de l'association est de communiquer au maximum pour récolter les 43 750€ manquants pour le moment pour la SAS ECPPG

Le second objectif est d'accompagner les citoyens qui veulent installer des panneaux photovoltaïques en autoconsommation. En effet, à chaque installation effectuée avec l'aide administrative de l'association ECPPG qui ensuite passe le projet à l'entreprise avec qui nous avons un partenariat, des actions sont récoltées pour la SAS ECPPG.

Points importants à résoudre et mettre en place :

Faire entrer de nouvelles personnes dans l'association pour mutualiser les idées et répartir le travail avec d'autres personnes ressources.

Pour rappel : il faut savoir qu'il y a, dans cette association, une foule de compétences diverses et variées qui nous font avancer : des artisans électriciens, couvreurs ; un spécialiste du PV qui est aussi enseignant ; une comptable, des spécialistes de la rédaction de documents, de la Com, ingénieur thermicien, ingénieur de Bureau d'études, bref un panel extraordinaire mais qu'on peut encore renforcer.

Ceci afin d'exercer toutes les actions de l'Asso : monter des dossiers, récolter des fonds, surveiller les installations et leur maintenance.

Résolution 2 : rapport moral approuvé à l'unanimité

2 – Rapport financier et budget prévisionnel 2020

Présenté par Francis Chabrol, membre du bureau

Le Conseil départemental du Gers nous a alloué une subvention de 3 700 € pour 2019 dans le cadre d'une aide à la Communication : pour le logo, le site, les brochures, le kakemono, chapiteau et table pour un montant total de 1860 € TTC.

24 € sont perçus chaque année pour l'hébergement de notre page sur le site du Petr Pays Portes de Gascogne

Comptes de l'exercice 2019 :

Le compte de résultat peut se résumer ainsi :

Dépenses		Recettes	
Hébergement et mise en place du SITE	1884,00	Cotisations 2019	910,00
Assurance	77,19	Subventions communes	720,00
Achat matériel pour Foires & Marchés	727,09	Subvention Conseil Départemental	3700,00
Adhésion et formation ECLR	74,00		
Frais bancaires	58,50		
Total des dépenses	2796,78	Total des recettes	5330,00
Reversement Actions à la SAS	150,00		
		Excédent	2383,22

La trésorerie au 31/12/2019 est :

Solde à la banque au 31/12/2017	356,00
Solde à la banque au 31/12/2018	397,10
Solde à la banque au 31/12/2019	2400,32

L'association compte 91 adhérents pour les cotisations 2019.

Les charges représentent l'adhésion + 1 formation à l'association ECLR, les frais d'hébergement et mise en place du Site, l'assurance RC ainsi que des frais de tenue de compte.

Pour information, l'association n'a pas de frais de location de salle de réunion car les mairies de Gimont, Mauvezin, Goutz, Saint Elix d'Astarac nous prêtent une salle et nous les en remercions.

Résolution 3 : comptes de l'exercice clos approuvé à l'unanimité

2. Budget 2020

Charges		Produits	
Achat matériel	900	Cotisations 2019	700
Cotisation et Formations ECLR	240	Etat : subvention FDVA2	1000
Communication et déplacement	880		
Assurances	120	Subvention commune	500
Mise à disposition PETR	860	Petr Pays Portes de Gascogne	860
Frais bancaire	60		
Total des charges	3060	Total des produits	3060

Les produits :

Les cotisations estimées à 70 adhérents

Courant 2020, nous devrions recevoir des subventions :

Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA2), si nous sommes retenus pour nous aider à promouvoir notre action.

Le PETR nous aide au travers d'une convention par le prêt de 2 personnes et un financement pour la communication. Une personne pour la communication et un chargé de la transition énergétique.

Concernant les collectivités, nous pourrions solliciter les communes qui ont changé de municipalité.

Les charges :

Les achats de matières représentent panneaux publicitaires et équipement divers.

Les charges représentent les frais d'adhésion et de formation à l'association ECLR et Energie Partagée.

La communication Kakemono, Flyers, Vidéos.

De plus, pour booster la communication sur les réseaux sociaux, il est prévu un financement spécifique.

Résolution 4 : budget de l'exercice à venir approuvé à l'unanimité

3 – Adoption d'un règlement intérieur

Règlement à consulter sur le site du Pays : <http://energiecitoyenne.paysportesdegascogne.com/>

Résolution 5 : Règlement intérieur adopté à l'unanimité

4 - Fixation du montant de la cotisation annuelle

Proposition à 10 € comme précédemment

Résolution 6 : Approbation du montant de 10 € à l'unanimité

5 – Reconduction ou Renouvellement des membres du bureau

Hommage : *Christian Ponticelli, membre du bureau lors de la création de notre association, avait dû laisser sa place pour cause de maladie. Malheureusement, il est décédé en mai 2020. Nous rendons hommage au militant infatigable qu'il était !*

Reconduction ou renouvellement des membres du CA

Le responsable légal de l'association doit laisser sa place – il ne peut pas être en même temps le président de la SAS ECPPG et de l'association.

Antoine Santin, donc Responsable légal de l'Association, démissionne pour cette raison.

Christine Cazergues fait aussi part de sa démission car elle est Directrice adjointe de la SAS ECPPG et ne peut exercer des fonctions en même temps dans l'association ECPPG et dans la SAS.

Martine Roquigny nous a fait également part de sa démission – elle est 1ère adjointe à L'Isle Jourdain et est donc très sollicitée sur ce poste. Elle a souhaité laisser sa place au bureau de l'association.

Christophe Barbaste a aussi souhaité se désister.

Les autres membres ne souhaitent pas démissionner : Francis Chabrol, Martine Latour, Benoît Potel, Bruno Monchicourt, Daniel Boudigue, Alexandre Sandri, Pierre Guicherd.

Nous avons accueilli Philippe Nivert, courant 2020, très actif pour l'Association sur FB et sur la création du Site de la SAS. Il est d'accord pour faire partie du bureau-

La candidature de Philippe Nivert est approuvée à l'unanimité

Guillaume Vernhes est également d'accord pour faire partie du bureau-

La candidature de Guillaume Vernhes est approuvée à l'unanimité

Y a-t-il d'autres candidats ?

Francis Larue se porte candidat.

La candidature de Francis Larue est approuvée à l'unanimité.

René Caracciolo, déjà très actif, se porte candidat.

La candidature de René Caracciolo est approuvée à l'unanimité.

Voici la liste des administrateurs :

Francis Chabrol
Martine Latour
Benoît Potel
Bruno Monchicourt
Daniel Boudigue
Alexandre Sandri
Pierre Guicherd
Philippe Nivert
Guillaume Vernhes
Francis Larue
René Caracciolo

**Résolution 7 : Renouvellement des administrateurs et nomination des nouveaux membres
approuvée à l'unanimité**

6 – Questions diverses

Pas de questions diverses

Le mot de la fin par M. TAUPIAC David, maire de Saint Clar et le président de l'Association

Séance terminée à 11 h 45.